



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2021

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

### DATE DE LA CONVOCATION

06/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze septembre à neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Maire.

**Présents** : Madame Laurence BILLAUD, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Xavier FEUILLET, Monsieur Philippe GUILLARD, Monsieur Serge JEANZAC, Monsieur Romain LEDET, Monsieur Julien LEGRAND, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Madame Séverine PHILIPPE, Monsieur Gilles PHILIPPE.

**Absents-excuses** : Monsieur Gilles GONTHIER, Monsieur Daniel LEMAISTRE.

**Pouvoirs** : Monsieur Gilles GONTHIER à Monsieur Xavier FEUILLET et Monsieur Daniel LEMAISTRE à Monsieur Serge JEANZAC.

Monsieur Serge JEANZAC a été désigné secrétaire de séance.

### 1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2021

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 3 juillet 2021, transmis aux élus par voie électronique le 8 juillet 2021, et demande s'il y a des remarques.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 3 juillet 2021 est adopté.

### 2/ PROJET DE LOTISSEMENT DE LA TUILERIE : APPROBATION DES DEVIS D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU GEOMETRE

Lors de la dernière réunion de travail avec Monsieur BLANCHAIS, géomètre en charge du projet, il a été décidé que le projet de lotissement de la Tuilerie serait réalisé par tranches. La première phase de travaux consisterait en la création de six parcelles dans le prolongement de la rue des Crias. La commune dispose déjà de devis pour la viabilisation en électricité et en eau potable. Afin de vérifier si cette première tranche est budgétairement envisageable, il est nécessaire d'estimer le coût des travaux de voirie. Pour que le chiffrage corresponde au mieux au besoin, Monsieur BLANCHAIS a proposé d'assister la collectivité dans la consultation des entreprises de VRD.

Considérant que la commune ne dispose pas des connaissances techniques pour effectuer elle-même la consultation des entreprises de VRD,

Considérant que le projet initial a été modifié, qu'un nouveau permis d'aménager doit être déposé et que cette démarche nécessite l'appui administratif et technique du géomètre,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- d'accepter la proposition de Monsieur BLANCHAIS, d'un montant de 1 440.00 € TTC, pour une assistance dans la consultation des entreprises de VRD,

- d'accepter la proposition de Monsieur BLANCHAIS, d'un montant de 5 520.00 € TTC, pour la réalisation des opérations relatives au nouveau permis d'aménager pour le lotissement de la Tuilerie (demande d'autorisation d'urbanisme et bornage du terrain),

- d'autoriser Madame le Maire à inscrire les dépenses correspondantes au budget.

### **3/ DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 - INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES**

Les frais d'études préalables à la mise en œuvre de projets sont comptabilisés sur des articles budgétaires dédiés. Ils doivent ensuite être intégrés aux comptes sur lesquels les travaux ont été imputés si les projets ont effectivement été menés à leur terme. C'est le cas des frais d'étude de sol de la parcelle acquise puis vendue par la commune à Bois-Ratier et des frais d'étude relatifs au Groupe scolaire Simone Veil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif comme suit :

#### **Section d'investissement :**

##### **Dépenses :**

Article 2318 « Autres immobilisations corporelles » : + 960.00 € (étude de sol terrain Bois-Ratier)

Article 2313 « Constructions » : + 452.72 € (études projet école)

Total dépenses d'investissement : + 1 412.72 €

##### **Recettes :**

Article 2031 « frais d'études » : + 1 412.72 €

Total recettes d'investissement : + 1 412.72 €

La section d'investissement est équilibrée à 164 604.18 €.

### **4/ PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-11-2 ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique instituant un « pacte de gouvernance » ;

Vu la délibération n°2020/69 « Débat : Pacte de Gouvernance » prise le 14 octobre 2020 ;

Vu la délibération n°2021/51 « Le pacte de Gouvernance de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais » en date du 23 juin 2021 ;

Considérant que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;

Considérant que l'article 4 de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, a prolongé le délai de 9 mois pour adopter le pacte de gouvernance en le portant à 1 an : les EPCI à fiscalité propre ont donc jusqu'au 28 juin 2021 pour adopter leur pacte de gouvernance ;

Considérant la Conférence des Maires réunie les 28 octobre 2020, 19 novembre 2020 et 12 Mai 2021 ;

Considérant l'examen du Bureau communautaire en date du 9 juin 2021 ;

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance transmis par la Communauté de communes FerCher,
- d'autoriser Madame le Maire à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à ce dossier.

Arrivée de Monsieur Julien LEGRAND (9h20).

### **5/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES DE LUNERY - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Comme pour l'année scolaire 2019-2021, Monsieur le Maire de Lunery sollicite la participation financière de la commune pour l'accueil d'un élève domicilié à Civray et scolarisé à Lunery pendant l'année scolaire 2020-2021. La commune de Civray a toujours refusé de s'acquitter de cette participation pour deux motifs :

- la nouvelle école dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour que l'enfant en question puisse y être accueilli,
- les dérogations demandées lors des inscriptions des élèves de Civray à l'école de Lunery sont systématiquement refusées. En les inscrivant malgré tout, la commune de Lunery s'engage par la même à assumer les frais de fonctionnement liés à leur accueil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal refuse de participer aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Lunery pour l'élève domicilié à Civray qui y a été scolarisé pour l'année scolaire 2020-2021.

## **6/ COMMISSIONS COMMUNALES - CREATION DES COMMISSIONS « ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE » ET « MARCHES DE PLEIN AIR ET MARCHÉ DE NOËL »**

Afin de travailler au mieux sur les projets de la commune, Madame le Maire propose que deux commissions distinctes soient créées en remplacement de la commission « travaux, voirie, cadre de vie, sécurité, développement durable » : la commission « travaux, voirie, sécurité » et la commission « environnement, cadre de vie, développement durable ». La seconde étudierait les projets liés aux mares (entretien, aménagement...), la gestion des haies et les réimplantations d'arbres, le fleurissement et l'entretien de la commune...

Par ailleurs, Madame le Maire propose de créer une commission d'élus chargés de gérer l'organisation des marchés mensuels de producteurs, nouvellement mis en place, et du marché de Noël (recherche d'exposants, organisation matérielle...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de supprimer la commission « travaux, voirie, cadre de vie, sécurité, développement durable »,
- de créer, en remplacement de la commission « travaux, voirie, cadre de vie, sécurité, développement durable », les commissions « travaux, voirie, sécurité » et « environnement, cadre de vie, développement durable »,
- de créer la commission « marchés de plein air et marché de Noël »,
- de désigner les membres desdites commissions comme suit,

Commission « travaux, voirie, sécurité » / Référent : Serge JEANZAC (2<sup>ème</sup> adjoint)

Gilles PHILIPPE  
Daniel LEMAISTRE  
Romain LEDET  
Julien LEGRAND  
Philippe GUILLARD

Commission « environnement, cadre de vie, développement durable » / Référent : Romain LEDET (conseiller municipal)

Serge JEANZAC  
Gilles PHILIPPE  
Daniel LEMAISTRE  
Julien LEGRAND  
Philippe GUILLARD  
Gilles GONTHIER  
Laurence BILLAUD  
Xavier FEUILLET  
Annick CHANTOME

Commission « marchés de plein air et marché de Noël » / Référent : Serge JEANZAC (2<sup>ème</sup> adjoint)

Annick CHANTOME  
Philippe GUILLARD  
Romain LEDET  
Daniel LEMAISTRE  
Séverine PHILIPPE

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Centre de loisirs :**

La journée organisée au Centre de loisirs le 23 juin 2021 ayant connu un franc succès, il avait été décidé d'élargir les horaires d'ouverture à la journée, tous les mercredis à compter de la rentrée. Cependant, les retours d'inscription sont moindres que ce qui était attendu. Une nouvelle communication va être faite à l'attention des familles des enfants scolarisés sur le RPI Civray-St Ambroix et sur l'école de Lunery-Rosières. Ces faibles effectifs obligent la collectivité à revoir les activités et l'encadrement. Une seule séance de basket sera organisée de 9h à 10h (la séance de 10h à 11h est annulée). Il y aura également moins de personnel que prévu initialement. L'organisation sera revue en fonction de l'évolution des inscriptions.

### **- Personnel communal :**

Madame le Maire fait un point sur les absences de personnel et les solutions mises en place pour les pallier. Elle précise que les remplacements sont de plus en plus difficiles à organiser mais souligne la disponibilité des autres agents. Les

élus pourront être à nouveau sollicités, notamment pour la surveillance du restaurant scolaire.

#### **- Refonte du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

La commission « Affaires scolaires et périscolaires » a travaillé sur la refonte du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), prime versée aux agents en fin d'année (en plus du régime indemnitaire obligatoire), selon leur manière de servir la collectivité. La commission propose de la revaloriser de 200 € à 500 € et de baser son attribution sur un système de points en lien avec les critères de l'entretien individuel, et non plus seulement sur l'absentéisme, qui serait tout de même prise en compte après cotation. Ces nouvelles modalités d'attribution permettraient de mettre en avant les qualités des agents et de les encourager à faire évoluer positivement leur manière de servir la commune. Les commissions « Affaires scolaires et périscolaires » et « Affaires financières » se réuniront prochainement pour estimer si les crédits budgétaires sont suffisants pour adopter ce nouveau mode de fonctionnement dès 2021. Ce projet est soumis à l'avis du Centre de Gestion du Cher, qui sera saisi prochainement avec les deux choix de date d'effet, 2021 et 2022. Les élus se prononceront sur ce point lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

#### **- Proposition de nouveaux services à l'Agence postale communale :**

La gérante de l'Agence Postale Communale souhaite développer les services au sein de l'agence. Elle propose de mettre en place, en plus des services postaux habituels, un service de dépôt de pressing et/ou de disposer d'une borne de développement de photos. Madame le Maire lui a demandé de prendre les renseignements nécessaires pour leur mise en place (coût, partenaires...). Par ailleurs, l'agence postale est dorénavant ouverte les mercredi et vendredi après-midi. La fréquentation est, pour le moment, assez faible : la commune va communiquer plus largement sur les nouveaux horaires. Monsieur GUILLARD a pris des renseignements pour que la commune s'abonne au Berry Républicain. Les élus sont favorables à cette adhésion à 312 € par an pour bénéficier des éditions numérique et papier. La version papier sera mise à disposition des personnes à l'Agence Postale Communale.

#### **- Désencombrement de déchets verts à Châtillon :**

La commune a partiellement désencombré la parcelle de Châtillon où étaient entreposés des déchets sauvages, dans le respect de l'accord trouvé avec le propriétaire. Les Usages d'Entrevoisins s'interrogent sur le fait que la commune n'ait pas retiré les déchets non verts et ne soit pas intervenue sur une bande de 10 mètres située à côté de la parcelle nettoyée. Ils regrettent de ne pas avoir été informés de cette intervention. Après vérification, il s'avère que la commune n'est pas propriétaire de la bande de 10 mètres jouxtant la parcelle et, si les Usages avaient dû être informés de l'opération, il en était de la responsabilité de la propriétaire et non de celle de la commune.

#### **- Inauguration du City-stade :**

Suite aux propositions de dates faites par le Conseil Régional, l'inauguration du City-stade pourrait être organisée le samedi 23 octobre 2021 à 11h. La réception aurait ensuite lieu dans la salle des fêtes, avec passe sanitaire. En cas d'indisponibilité de certains représentants officiels, l'inauguration pourra être fixée au samedi 30 octobre 2021 à la même heure.

#### **- Nouvelle équipe enseignante – école Simone Veil :**

Suite à la mutation de Mesdames RENON et CAIRE, deux nouvelles enseignantes ont été nommées au Groupe scolaire Simone Veil :

- Madame Nathalie MORALES : Directrice, enseignante en classe de GS-CP
- Madame Amélie CHAUVIN : enseignante en classe de CE1-CE2

#### **- Organisation du marché de Noël**

Les élus proposent d'organiser le marché de Noël le samedi 11 décembre 2021 de 10h à 19h dans la salle de fêtes, avec des exposants également en extérieur. Il pourrait y être proposé du vin chaud et un moyen de restauration sur place.

#### **- Bulletin municipal – appel à une société :**

La mise en page du bulletin municipal étant chronophage, Madame PAZOS-MONVOISIN envisage de demander un devis pour cette prestation à Monsieur TEIXEIRA, infographiste ayant déjà travaillé pour la Communauté de communes FerCher et d'autres communes membres. Il pourrait également réactualiser le logo de la commune. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion de la commission « communication ».

#### **- Réparations sur le tracteur :**

Le tracteur est de nouveau hors-service. Des devis ont été demandés à diverses sociétés pour le faire réparer. Les pannes étant répétitives, les élus vont étudier l'utilité de ce matériel et décider de son remplacement éventuel. Messieurs FEUILLET et GUILLARD se chargent de contacter des concessionnaires pour l'achat d'un nouveau tracteur (neuf ou d'occasion). Diverses options vont également être mises à l'étude : louer le matériel à usage occasionnel, mutualiser l'équipement avec la Communauté de communes Fercher, faire appel à une société extérieure pour l'entretien des chemins...

#### **- Entretien du cimetière communal :**

Considérant le fait qu'il va être nécessaire de créer une nouvelle allée dans l'extension du cimetière et que des gens se plaignent régulièrement du manque d'entretien de ce lieu, rendu difficile par la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, Madame le Maire propose d'étudier les possibilités d'aménagement : allée centrale en graviers,

engazonnement des autres cheminements... Monsieur LEDET précise que l'engazonnement ne fonctionne pas partout et dépend du type de terre. Des sociétés d'aménagement paysager vont être contactées. Les élus vont également étudier la possibilité d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées (procédure de 3 ans). Par ailleurs, un affichage va être réalisé afin que les concessionnaires arrachent les plantations en pleine terre, qui sont interdites par le règlement du cimetière du fait qu'elles peuvent gêner la circulation et provoquer des dégradations sur les sépultures (racines).

#### **- Devenir du bâtiment de l'Agence Postale Communale actuelle**

Les locaux de l'Agence Postale Communale actuelle ont été proposés à l'entreprise Aromavic, qui occupe pour l'instant une partie de l'ancienne mairie et qui serait favorable à ce déménagement, sous réserve qu'il n'engendre pas de surcoût de loyer. Seuls les frais d'électricité seraient à acquitter en supplément. L'entreprise Pâtisserie Pineau Création pourrait également disposer d'un local plus grand. Il serait alors possible pour les deux entreprises d'apposer leurs enseignes respectives. Ces nouveaux usages du bâtiment nécessitent le déplacement des archives de la commune dans le grenier de l'actuelle mairie, qui serait aménagé pour pouvoir les accueillir après tri et dépôt d'une partie aux Archives Départementales.

#### **- Participation citoyenne**

La réunion de présentation du dispositif « Participation citoyenne » est reportée à la fin de l'année du fait de l'absence du personnel de Gendarmerie en charge du projet. Un remplaçant sera nommé prochainement.

#### **- Projets communaux**

- Remplacement des huisseries à la salle des fêtes, à la salle d'Entrevins et à l'église. Le SDE 18, dans le cadre du Pack Energie, va effectuer les diagnostics énergétiques des bâtiments, sur lesquels la collectivité pourra s'appuyer pour engager les travaux. Ceux-ci pourront être subventionnés si le gain énergétique est notable.
- Aménagements des pourtours du city-stade.
- Réfection des avaloirs d'eaux pluviales sur la RN 151 à Entrevins. Des devis ont été demandés. La rénovation des deux avaloirs coûterait entre 2000.00 € et 2500.00 € TTC.
- Remplacement des serrures des bâtiments communaux. Certaines clés étant manquantes, il est nécessaire de procéder au remplacement des serrures pour sécuriser les bâtiments (frais de fonctionnement).
- Travaux d'accessibilité. Création de places de stationnement et cheminements pour l'ensemble mairie/nouvelle Agence Postale Communale, l'église, la salle des fêtes et la salle d'Entrevins, pour répondre aux obligations légales.
- Travaux pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales à la Malfondière. Une étude a été demandée à Cher Ingénierie des Territoires (Département du Cher) pour aider la commune à choisir la solution la plus adaptée.
- Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales au Chemin Creux à Bois Ratier. Il va être vérifié que rien n'empêche l'évacuation normale des eaux avant d'envisager des travaux.
- Vidéosurveillance. Le coût de la vidéosurveillance est important. Ce projet pourra être concrétisé selon les capacités financières de la commune.
- Sécurisation de la circulation au Coudray, à Bois-Ratier et dans le Bourg. Ce projet doit être coordonné avec les travaux d'ores et déjà prévus sur les voies de circulation concernées (enfouissement de réseaux, réfection des réseaux souterrains...). La date de mise en œuvre dépendra donc des délais de réalisation desdits travaux. Dans l'attente, il est proposé de faire des marquages au sol sur la limitation de vitesse. Les élus s'interrogent sur la réglementation applicable à ce type de marquage. Par ailleurs, le pont du Coudray doit être rénové. En 2022, la Communauté de communes FerCher réalise la pose du réseau hydrique et rénove la route sur ce secteur. Ils profiteront de ces travaux pour intervenir sur le pont.
- Aménagement du cimetière et reprise de concessions
- Lotissement de la Tuilerie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 heures 25 minutes.

Ont signé les membres présents.